

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne



Communiqué de presse

Jeudi 29 septembre 2022, à Vannes

Quels fonds européens demain pour le territoire ? Programmation 2021-2027: la Bretagne dotée d'1 Md d'€

Ce nouveau Comité de suivi des fonds européens en Bretagne a réuni, ce jeudi à Vannes, Emmanuel Berthier, Préfet de région, Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, Stéphane Perrin, Vice-président de la Région à l'Europe & l'international, et Loredana von Buttlar, Cheffe de l'Unité France, Belgique & Luxembourg à la Direction générale *Politique Régionale & Urbaine* de la Commission européenne, à la tête de la délégation*. A leurs côtés, 200 personnes, élus locaux, acteurs économiques, sociaux et environnementaux, directement concernés, étaient présents.

L'objectif de cette rencontre était, d'une part, de dresser un **rapide bilan** de l'intervention des fonds européens en Bretagne **depuis 2014** (cf. *document joint*), et, d'autre part, de lancer officiellement la **nouvelle programmation** qui s'étend **jusqu'en 2027**. Durant cette période, la Bretagne sera dotée de **plus d'1 Milliard d'€ de financements européens**, en provenance de **4 fonds structurels et d'investissement (FEDER, FSE+, FEADER et FEAMPA)**, dont la gestion est répartie entre les services de la Région et ceux de l'Etat. La rencontre de jeudi a permis d'aborder concrètement la manière dont **les crédits seront déployés sur l'ensemble du territoire à compter de fin 2022/début 2023**.

Engagement commun Bretagne/Bruxelles : une première pour une région européenne

Ce comité de suivi a aussi été marqué par la **signature d'une lettre d'engagement commune** entre la Commission européenne et la Région, portant sur la mise en œuvre du futur programme FEDER-FSE+ au service du développement de la Bretagne jusqu'en 2027. Une première pour un territoire infranational car, jusqu'ici, ce type de signature conjointe –qui se fait à l'initiative de Bruxelles – n'était proposée qu'aux États membres.

Sur la précédente programmation (2014-2020), la Bretagne a consommé plus de 86% des fonds européens fléchés vers le territoire, soit environ 300 € par habitant. Ces résultats témoignent de la **forte implication des acteurs locaux** qui ont bénéficié de ces fonds pour mener à bien, sur cette période, **plus de 40 000 projets** (Plus d'1 Md d'€ programmés dont plus de 678 M€ versés à ce jour).

* Etaient aussi présents des représentantes de la DG Emploi, Barbara Niary, et de la DG Agri, Hanane Gassot, toutes deux référentes pour la Bretagne.

Contacts presse : Région Bretagne - Odile Bruley au 06 76 87 49 57 ou presse@bretagne.bzh

Préfecture de région – Morgane Tirel au 06 01 44 07 30 ou morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

La plupart des programmes, désormais validés, seront mis en œuvre progressivement **d'ici à l'été 2023** :

FEDER

PÉRIODE : 2021-2027

AUTORITÉ DE GESTION :

Région Bretagne

321 M €

FEAMPA

PÉRIODE : 2021-2027

AUTORITÉ DE GESTION :

État **567 M €**

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :

Région Bretagne **55 M €**

FSE+

PÉRIODE : 2021-2027

AUTORITÉS DE GESTION :

État **105,5 M €**

Région Bretagne **58 M €**

FEADER

PÉRIODE : 2023-2027

AUTORITÉ DE GESTION NATIONALE DU PSN :

État

AUTORITÉ DE GESTION RÉGIONALE :

Région Bretagne **189 M €**

- le **programme régional FEDER-FSE+**, pour lequel la Région Bretagne est autorité de gestion, se décompose de la manière suivante :
 - Recherche, Innovation, Entreprises et Transition numérique : 136 M€
 - Bretagne Très Haut Débit / La Fibre pour tous : 70 M€
 - Transition énergétique, écologique et climatique : 78,5 M€
 - Mobilités durables : 37 M€
 - Formation pour les personnes en recherche d'emploi (FSE+) : 58 M€
- le **programme national FEAMPA**, pour lequel l'État est autorité de gestion et la Région Bretagne organisme intermédiaire pour son déploiement sur le territoire breton, a pour priorités de :
 - favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques ;
 - favoriser une aquaculture durable, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
 - permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures ;
 - favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture ;
 - renforcer la gouvernance internationale des océans.
- le **FEADER**, 2^e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), contribue au développement rural des territoires. Contrairement à la période 2014-2020, il est désormais intégré au Plan Stratégique National (PSN), sous autorité du ministère de l'Agriculture, mais la Région garde une délégation de gestion pour les mesures FEADER non surfaciques (189 M€).
- le **programme national FSE+**, en phase finale de négociation, devrait être validé cet automne et mis en œuvre immédiatement après. Les projets qu'il finance contribuent à la qualité et aux niveaux des emplois, à l'inclusion sur le marché du travail et à la lutte contre la pauvreté. Le FSE+ est en gestion partagée, entre les services de l'État (66%) et ceux de la Région (34 %).